

PLAN D'ACTION ANNUEL

À L'ÉGARD DES
PERSONNES HANDICAPÉES
2011-2012



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Objectif du plan d'action	2
Notre engagement.....	2
Portrait de l'organisation	2
Lieux	3
Groupe de travail	3
Obstacles à l'intégration des personnes handicapées	3
Bilan des mesures prises au cours des années antérieures	4
Engagements 2011-2012	8
Références.....	9
Annexe I : Organigramme du Ministère	10
Annexe II : Personnes engagées dans le plan d'action 2011-2012	11

Édition 2011-2012
Plan d'action annuel à l'égard des
personnes handicapées

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
Février 2012
ISBN 978-2-550-63790-5 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-63791-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

PRÉAMBULE

Depuis l'adoption par l'Assemblée nationale, en juin 1978, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), le Québec compte d'importantes réalisations en matière d'intégration des personnes handicapées à la société. Une série de mesures, de politiques, de programmes et de services ont été créés ou adaptés afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et de favoriser leur participation sociale.

Par ailleurs, plusieurs lois et règlements ont été adoptés ou modifiés afin de garantir l'exercice des droits des personnes handicapées dans notre société.



OBJECTIF DU PLAN D'ACTION

Le 17 décembre 2004, la Loi a été révisée et contient, depuis, de nouvelles dispositions qui sont déterminantes pour l'avenir des personnes handicapées et leur famille, de leur communauté et de l'ensemble de la société québécoise.

Parmi celles-ci, une disposition interpelle davantage les ministères et organismes, soit l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public, annuellement, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées (art. 61.1).

Ce plan doit comprendre :

- l'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans notre secteur d'activité;
- la description des mesures prises au cours de l'année qui se termine;
- la description des mesures envisagées pour l'année qui commence.

NOTRE ENGAGEMENT

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Par ailleurs, à l'exception des services offerts par une dizaine d'employés d'Épargne Placements Québec et de la Direction générale du droit corporatif et des politiques relatives au secteur financier, le Ministère ne fournit aucun service direct aux citoyens. Toutefois, cela ne diminue en rien l'importance qu'il accorde à la qualité des services offerts à la clientèle et à l'environnement de travail dans lequel évolue son personnel.

Enfin, ce plan décrit les mesures que le Ministère a adoptées à ce jour pour éliminer ou prévenir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Il présente aussi les engagements de 2012, lesquels visent à empêcher la création de tout nouvel obstacle et à éliminer progressivement ceux qui demeurent.

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Le ministère des Finances compte sept grands secteurs (voir l'annexe I), tous appuyés par des unités de soutien, telles la Direction générale de l'administration, la Direction des communications et le Secrétariat et de la coordination. On peut consulter les principaux mandats de chacun des secteurs en utilisant les hyperliens ci-après ou en visitant le site Internet du Ministère.

- Politiques budgétaire et économique
- Politiques économique et fiscale
- Droit fiscal et fiscalité
- Contrôleur des finances
- Politiques fédérales-provinciales et financement, gestion de la dette et opérations financières
- Politiques relatives aux institutions financières et à l'encadrement des personnes morales
- Sociétés d'État et projets économiques

Au 1^{er} avril 2011, le Ministère comptait 682 postes.

LIEUX

Le ministère des Finances a la particularité d'exercer ses activités dans cinq édifices situés à Québec et à Montréal :

QUÉBEC

- 12, rue Saint-Louis
- 8, rue Cook
- 1058, L.-A.-Taschereau
- 333, Grande Allée Est

MONTRÉAL

- 380, Saint-Antoine Ouest

Ainsi, les interventions ou les mesures prises dans le cadre de nos engagements peuvent différer selon le lieu concerné. Les coordonnées des édifices et le nom des personnes qui en sont responsables sont présentés à l'annexe II.

GROUPE DE TRAVAIL

Lors de l'élaboration de son premier plan d'action, le Ministère a constitué un groupe de travail chargé de planifier les mesures à prendre afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et d'en surveiller la mise en œuvre et l'efficacité.

Ce groupe de travail est en charge de renouveler ce document annuellement. Pour ce faire, il doit tenir au moins une réunion par année. Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du MFQ est formé des membres suivants :

- Danielle Boisvert, coordonnatrice de la santé des personnes, Direction des ressources humaines
- Gilles Lafleur, directeur des ressources humaines
- Claire Massé, directrice générale de l'administration
- Catherine Piette, coordonnatrice du groupe de travail, Direction des ressources humaines
- Sophie Tremblay, directrice des ressources matérielles

Enfin, chaque année, ce groupe de travail s'informe auprès des employés qui auraient pu connaître des difficultés d'adaptation reliées à leur handicap afin d'élaborer un plan d'action représentatif de la réalité et pertinent pour améliorer la situation.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les tableaux ci-après présentent les mesures prises au cours des années antérieures et les nouveaux engagements du Ministère pour l'année 2012.

Les mesures présentées sont regroupées en sept catégories, soit :

- Les communications
- L'embauche du personnel
- Les mesures d'urgence
- Les lieux de travail
- La sensibilisation
- Les interventions
- Les mesures économiques et fiscales

Lorsque la situation s'y prête, les mesures réalisées antérieurement sont reconduites. Aussi, les engagements feront l'objet d'un suivi auprès des responsables en cours d'année.

Par ailleurs, aucune plainte n'a été formulée au cours de la dernière année relativement à l'accès aux documents et aux services offerts.

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

COMMUNICATIONS

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
ACCESSIBILITÉ WEB					
Certains types de handicaps nuisent à la consultation d'information présentée sur le site Internet du MFQ.	S'assurer que tout citoyen peut consulter l'information prioritaire sur le site Internet du MFQ.	L'interface du site Internet du MFQ est conçue pour faciliter l'accès aux personnes handicapées. Les discours sur le budget, prononcés annuellement à l'Assemblée nationale, y sont notamment disponibles en webdiffusion.	Les documents d'intérêt doivent être accessibles.	Résultat atteint	Récurrence annuelle
FORMATION AUPRÈS DES WEBMESTRES					
Lors de la conception des sites Web, certains webmestres ne tiennent pas compte des différents handicaps.	S'assurer que les sites Web sont accessibles, autant que possible, aux personnes handicapées.	Une formation comportant une partie qui traite des technologies de l'information adaptées et de la conception de sites Web accessibles a été donnée aux webmestres.	Les webmestres considèrent l'accessibilité dans leurs conceptions.	Résultat atteint	Récurrence aux 5 ans
PROMOTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES					
Les actions favorisant l'intégration des personnes handicapées sont méconnues.	Faire connaître le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du MFQ.	Dès son adoption, le plan d'action est publié sur le site Internet et sur l'intranet du MFQ. Une manchette en informe le personnel, qui est invité à en prendre connaissance et à transmettre ses commentaires.	Le plan d'action est diffusé auprès des employés et auprès du public.	Résultat atteint	Récurrence annuelle
SERVICE TÉLÉPHONIQUE ADAPTÉ					
Les communications téléphoniques peuvent être difficiles en raison de handicaps.	Assurer de bonnes communications téléphoniques.	Lorsque requis, un dispositif de réduction des distorsions est intégré au téléphone des employés ayant des difficultés auditives. Par ailleurs, Épargne Placements Québec, qui offre des services aux citoyens, utilise le service de relais Bell afin de pouvoir communiquer avec les personnes disposant d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS).	Distribution du dispositif, au besoin. Service de relais Bell fonctionnel.	Résultat atteint	En continu
CAPSULES D'INFORMATION					
Les actions favorisant l'intégration des personnes handicapées sont méconnues.	Faire connaître les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du MFQ.	Des capsules touchant les différents domaines identifiés au présent plan d'action sont diffusées selon divers moyens de communications tels que l'intranet et l'affichage.	Diffusion de capsules diverses sur l'intranet.	Résultat atteint	Récurrence annuelle
SENSIBILISATION DU PERSONNEL À LA RÉALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES					
Tous les employés du MFQ ne sont pas sensibilisés à la réalité des personnes handicapées.	Sensibiliser les employés à la réalité des personnes handicapées.	Organiser une activité thématique lors de la Semaine nationale des personnes handicapées.	Diffusion de capsules diverses sur l'intranet.	Résultat atteint	Récurrence annuelle

MESURES D'URGENCE

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
SYSTÈMES D'ÉVACUATION ADAPTÉS					
L'évacuation des édifices, en cas d'urgence, peut être difficile pour certaines personnes handicapées.	Assurer une évacuation efficace pour tous.	Les responsables des mesures d'urgence veillent à ce que les systèmes d'évacuation répondent aux besoins particuliers des personnes handicapées.	Les systèmes d'évacuation répondent aux besoins des employés (Evacu-Trac ¹ disponible).	Résultat atteint	En continu
MATÉRIEL ET PROTOCOLE REQUIS POUR ÉVACUATION					
Le protocole d'évacuation des édifices, en cas d'urgence, n'est pas nécessairement adapté à de nouvelles situations.	Assurer une évacuation efficace pour tous dès qu'une contrainte se manifeste.	Pour chacun des édifices, le protocole d'évacuation, les accès ainsi que le matériel particulier pouvant être requis en cas d'évacuation sont vérifiés et actualisés.	Vérification du matériel et des accès régulièrement.	Résultat atteint	Récurrence annuelle
SUIVI AUPRÈS DES PERSONNES AYANT BESOIN D'UNE ASSISTANCE PARTICULIÈRE					
L'évacuation des édifices, en cas d'urgence, peut être difficile pour des personnes ayant des incapacités physiques, temporaires ou permanentes.	Assurer une évacuation efficace pour tous, en tout temps.	La Direction générale de l'administration (DGA) incite les personnes qui ont besoin d'une assistance particulière à faire part des changements qui peuvent nuire à leur condition et veille à ce qu'elles sachent à qui s'adresser (service de première ligne téléphonique et courriel, moteur de recherche dans l'intranet, etc.).	Les employés informent la DGA en cas de besoin particulier.	Résultat atteint	Récurrence annuelle

¹ Chaise pour évacuation d'urgence sécuritaire des personnes en fauteuil roulant.

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DES ANNÉES ANTÉRIEURES (SUITE)

LIEUX DE TRAVAIL					
OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
SERVICE EN ERGONOMIE					
L'environnement de travail ne répond pas systématiquement aux incapacités reliées à un handicap.	Assurer un environnement de travail fonctionnel pour tous.	Dès qu'une personne handicapée entre en fonction, le personnel de la dotation avise l'ergonome pour qu'un service personnalisé soit mis en place.	Les conseillers en dotation informent le spécialiste en ergonomie.	Résultat atteint	Récurrence annuelle
SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE					
L'accessibilité aux différents services peut être plus difficile en raison du fait que les employés sont répartis dans cinq édifices et que ces services ne sont généralement pas mobiles.	Rendre les services de santé accessibles pour les employés à mobilité réduite.	Proposer un déplacement du professionnel de la santé lorsque la réduction de la mobilité de l'employé le justifie.	L'accès aux services serait facilité pour les personnes à mobilité réduite.	Résultat atteint	En continu
ACCÈS À L'ÉDIFICE SITUÉ AU 12, RUE SAINT-LOUIS					
L'édifice situé au 12, rue Saint-Louis n'est pas accessible aux personnes handicapées physiquement utilisant un fauteuil roulant.	S'assurer que l'édifice situé au 12, rue Saint-Louis est accessible par tous en tout temps.	• Amélioration de l'accès et de l'activation du monte-personne; • Baisse du niveau de certains lecteurs de cartes magnétiques; • Automatisation de l'ouverture de certaines portes pour les détenteurs de cartes particulières; • Installation de boutons presseurs pour activer l'ouverture de certaines portes; • Indication de la direction à suivre à partir de la porte d'entrée principale jusqu'à la porte adaptée.	Réalisation des modifications.	Résultat atteint	Récurrence annuelle

SENSIBILISATION					
OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
IDENTIFICATION SYSTÉMATIQUE DES OBSTACLES					
Les personnes travaillant sur le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ne voient pas tous les obstacles potentiels à l'intégration des personnes handicapées.	S'assurer de la contribution de toute personne susceptible d'identifier des obstacles.	Le MFO encourage son personnel, dans la réalisation de ses mandats respectifs, à réfléchir sur la façon d'atténuer ou d'éliminer les obstacles potentiels.	Les employés informent la DGA en cas de besoin particulier.	Résultat atteint	En continu

MESURES ÉCONOMIQUES ET FISCALES

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
ADAPTATION AUX ÉTUDES					
Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ont besoin de davantage de soutien dans le cadre de leurs études.	Mieux soutenir les élèves handicapés ou ceux éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dans les établissements d'enseignement primaires et secondaires.	Bonifier le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	Des crédits additionnels ont été accordés au MELS pour l'embauche d'enseignants orthopédagogues et d'enseignants ressources.	Résultat atteint	Récurrence annuelle
CONTRAINTES À L'EMPLOI					
Obstacles à l'intégration du marché du travail pour les personnes handicapées et les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.	Soutien aux personnes à faible revenu présentant des handicaps ou des contraintes sévères à l'emploi pour les inciter à intégrer le marché du travail ou à demeurer en emploi.	Instaurer une prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.	Le nombre de bénéficiaires de la prime au travail adaptée ayant été accordé est passé de 6 328 en 2008 à 7 534 en 2010.	Résultat atteint	Aucune
ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES					
Obstacles physiques et sociaux auxquels font face les personnes handicapées pour occuper un emploi.	Inciter davantage d'employeurs à offrir des stages de formation aux personnes handicapées.	Bonifier le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour les personnes handicapées dans le but d'accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail.	Les taux du crédit d'impôt ont été bonifiés et le plafond des dépenses admissibles a été haussé.	Résultat atteint	Aucune
DISPARITÉS DE COMPENSATION					
Des disparités de compensation existent entre les personnes handicapées comparativement au reste de la société.	Réduire les disparités de compensation.	Un comité interministériel sur la compensation des conséquences des déficiences, incapacités et situations de handicap a été mis en place.	Analyse et proposition possible de mesures visant à réduire les disparités de compensation.	En cours de réalisation	En continu

ENGAGEMENTS 2011-2012

En plus des mesures prises au cours des années antérieures, qui doivent être suivies en continu ou annuellement, le comité de travail a ciblé un nouvel engagement pour l'année à venir.

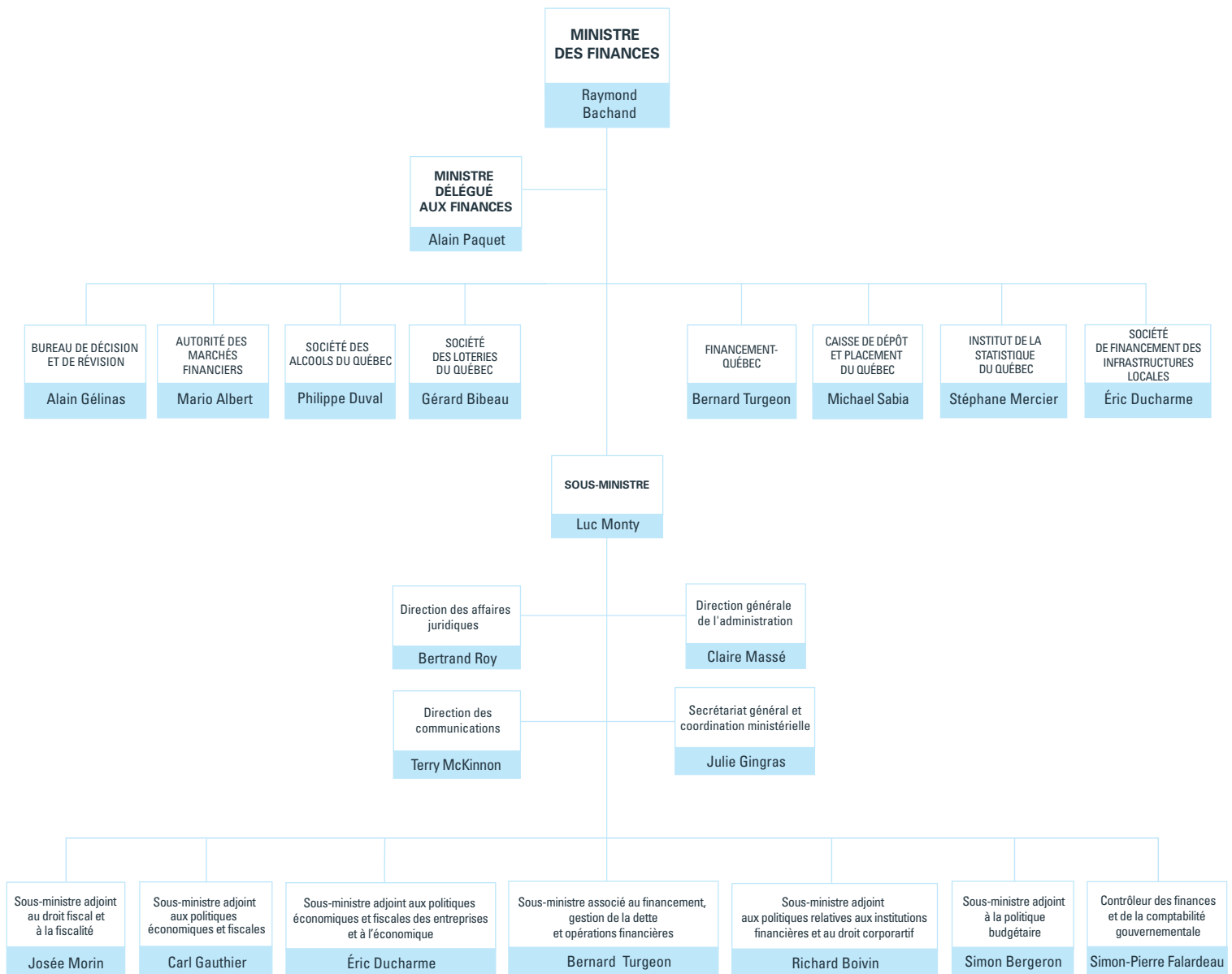
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX					
OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
ACCÈS À L'ÉDIFICE D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC (333, GRANDE ALLÉE EST)					
L'accès aux bureaux d'Épargne Placements Québec est difficile pour les personnes handicapées (mobilité réduite) en raison de l'absence de porte automatisée.	S'assurer que l'édifice situé au 333, Grande Allée Est est accessible par tous en tout temps.	Un système d'ouverture automatique des portes sera installé à la porte d'entrée principale du bureau d'accueil d'Épargne Placements Québec.	Épargne Placements Québec	Au cours de l'année 2012	Réalisation de la modification

RÉFÉRENCES

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1)
- Site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec : **www.ophq.gouv.qc.ca**
- Site Internet du ministère des Finances : **www.finances.gouv.qc.ca**
- Site Internet de la Régie du bâtiment : **www.rbq.gouv.qc.ca**
- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) : **www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/programmes_mesures/Depliant-PDEIPH_FR_Web.pdf**
- Politique du patrimoine de la Ville de Québec : **www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_patrimoine.pdf**

ANNEXES

ANNEXE I : Organigramme du Ministère



ANNEXE II : Personnes engagées dans le plan d'action 2011-2012

Responsables des mesures d'urgence et substituts :

ÉDIFICES	RESPONSABLES	SUBSTITUTS
12, rue Saint-Louis Québec (Québec) G1R 5L3	Sophie TREMBLAY Direction des ressources matérielles 418 644-8370 sophie.tremblay@finances.gouv.qc.ca	Marie-Andrée TURCOTTE Direction des ressources matérielles 418 644-8407 marie-andree.turcotte@finances.gouv.qc.ca
8, rue Cook Québec (Québec) G1R 0A4	Sylvie FORTIN Direction principale des systèmes d'information 418 644-7870 sylvie.fortin@finances.gouv.qc.ca	Recrutement en cours
1058, rue Louis-Alexandre-Taschereau Québec (Québec) G1R 5T2	Steve MARTEL Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 418 643-6822, poste 2024 steve.martel@mels.gouv.qc.ca	Jean-Claude HUOT CF- Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale 418 644-4870 jean-claude.huot@cf.gouv.qc.ca
333, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5W3	Jacques BEAULIEU Épargne Placements Québec 418 521-6412 jacques.beaulieu@epq.gouv.qc.ca	Christian LECLERC Épargne Placements Québec 418 521-6450 christian.leclerc@epq.gouv.qc.ca
380, rue Saint-Antoine Ouest Montréal (Québec) H2Y 3X7	René CLÉMENT Sécurité et prévention des incendies - Urgences 2417 SITQ 514 982-4705 514 982-4712 rene.clement@sitq.com	Mario COUTURE Direction générale de l'encadrement du développement du secteur financier et des personnes morales 514 499-6563 mario.couture@finances.gouv.qc.ca

Groupe de travail et coordonnées :

M^{me} Danielle Boisvert, coordonnatrice de la santé des personnes
Direction des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
418 646-7776

M. Gilles Lafleur, directeur des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
418 646-7301

M^{me} Claire Massé, directrice générale de l'administration
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3
418 691-2200

M^{me} Catherine Piette, coordonnatrice du groupe de travail
M^{me} Madeleine Dufour, coordonnatrice par intérim du groupe de travail
Direction des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
418 643-2211

M^{me} Sophie Tremblay, directrice des ressources matérielles
Direction des ressources matérielles
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3
418 644-8370